

Législature 2015-2020 Délibération N° 861 Séance du Conseil municipal du **12 novembre 2019**

CAUTIONNEMENT D'UN MONTANT DE CHF 21'860.00 EN FAVEUR DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE POUR LE REMPLACEMENT DES DOUBLES VITRAGES ET RÉFECTION DE LA DALLE SUR LES ALVEOLES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le groupement intercommunal « Centre intercommunal de voirie Saint Matthieu » regroupant les communes de Bernex, Confignon et Onex,

Vu les statuts du groupement du 24 juin 2010, autorisant à l'article 7 le recours à l'emprunt,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

À l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'autoriser le Groupement « centre intercommunal de voirie Saint-Matthieu » à contracter un emprunt de CHF 200'000.- pour des travaux de changement de vitrages et de réfection de la dalle sur alvéoles;
- b) D'accorder le cautionnement de la commune à raison de CHF 21'869.-, représentant la part de la commune de Confignon à charge du groupement à savoir 10.93%;
- c) De subordonner cette décision au vote par les communes de Bernex et Onex d'une délibération approuvant leurs parts respectives du cautionnement pour ce projet;
- d) D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN